

Centre de documentation

*Guide du lecteur
guide à l'usage des lecteurs internes et
externes du centre de documentation
des musées de France*

Juin 2013

Service des Musées de France

Service des bibliothèques, des archives
et de la documentation générale

Centre de documentation

6, rue des Pyramides
F-75041 Paris cedex 01
Téléphone : 01 40 15 36 28
Télécopie : 01 40 15 36 60
Mél : doc-mf.dgpat@culture.gouv.fr

Guide du lecteur
*guide à l'usage des lecteurs internes et externes du
centre de documentation des musées de France*

Marie-France CARDONNA et Sylvie TREILLE

Table des matières

Accès.....	3
Horaires et accès au site Pyramides.....	3
Conditions d'accès au centre de documentation.....	3
Inscription des lecteurs.....	4
Matériels autorisés en salle.....	4
Produits interdits en salle.....	4
Quelques règles d'utilisation du centre.....	4
Aides à la recherche.....	5
Communication des documents.....	5
Rangement des documents.....	5
Réservations des ouvrages.....	5
Prêts des ouvrages.....	5
Suggestions	6
Reproduction des documents.....	6
Pauses, détente.....	6

Contacts

Marie-France CARDONNA,
responsable du centre de documentation
marie-france.cardonna[arobase]culture.gouv.fr

Claire BOUCHARD
claire.bouchard[arobase]culture.gouv.fr

Sylvie TREILLE
sylvie.treille[arobase]culture.gouv.fr

Armelle PARENT
armelle.parent[arobase]culture.gouv.fr

Marthe DUPELIN
marthe.dupelin[arobase]culture.gouv.fr

Céline KAMADAYE
celine.kamadaye[arobase]culture.gouv.fr

Accès en ligne à la base de données : <http://capadoce.ext.culture.fr>

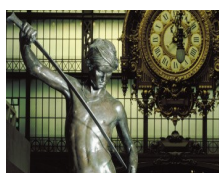
Mai 2012



Benjamin Zix (1772-1811)
(attribué à)
Vivant Denon dans une galerie
d'antiques avec un groupe de
personnages au musée du Louvre
(C) Photo RMN - ©Michèle Bellot

Victor Duval (1795-1889)

Vue de la grande galerie
du musée du Louvre
(C) Photo RMN - ©Droits réservés



Antonin Mercié (1845-1916)
David
Musée d'Orsay
(C) Photo RMN - ©Gérard Blot

Musée Guimet

Vue de salle après
restauration
du musée : Asie du Sud Est
(art khmer)
(C) Photo RMN - ©Thierry Ollivier



Accès

Ministère de la Culture et de la Communication
Direction générale des patrimoines
Service des musées de France
Centre de documentation
6 rue des Pyramides
75001 Paris

Métro ligne 1 : stations Palais-Royal ou Tuileries
Métro ligne 7 : stations Pyramides ou Palais-Royal
Métro ligne 14 : station Pyramides
Bus lignes 68, 95, 27, 21, 81 : arrêt Pyramides
Station Autolib : 12 rue des Pyramides
Station Vélib : 5 rue de l'Echelle

Contacts doc-mf.dgpat@culture.gouv.fr

Horaires et accès au site Pyramides

Le centre est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00-12h30 et de 14h00-18h00
Pas de fermeture annuelle.

Le public externe est admis sur rendez-vous.

L'accès au centre se fait par l'entrée de l'immeuble abritant le Service des musées de France, 6 rue des Pyramides, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité au bureau d'accueil. Chaque personne extérieure au service reçoit un badge visiteur remis par l'huissier et récupérera en partant sa pièce d'identité en échange de ce badge.

La salle de lecture se trouve à l'étage nommé « mezzanine ».

La capacité d'accueil de la salle de lecture est de 25 places. Des postes de lecture répartis dans la salle sont à la disposition des lecteurs dont plusieurs équipés de prises électriques.

Conditions d'accès au centre de documentation

Le centre est prioritairement réservé au personnel du Service des musées de France, des autres directions du ministère, des directions régionales des affaires culturelles, des musées, des établissements publics. Il est aussi ouvert sur rendez-vous, aux personnels scientifiques et administratifs de la fonction publique territoriale, aux élèves conservateurs du patrimoine, aux conservateurs du patrimoine en poste, aux membres de l'ICOM, aux chercheurs français et étrangers. Il est ouvert aux étudiants et à toute personne majeure justifiant d'un sujet de recherche universitaire ou d'intérêt personnel ou administratif en rapport avec les musées, la muséologie, la médiation des publics.

Inscription des lecteurs

Tout lecteur doit se présenter à l'accueil du centre avant de s'installer aux postes de travail.

A la première visite et chaque année, une fiche de renseignements sur le lecteur et sa recherche est donnée à remplir. Ce document est obligatoire et nous permet de connaître le nombre de lecteurs et les recherches effectuées pour les statistiques et l'orientation des achats des collections.

Matériels autorisés en salle

Appareils photographiques numériques sans flash et sans pied (usage restreint voir infra), clef USB, ordinateur personnel, téléphone portable mis en veille.

Des casiers fermant à clé sont à la disposition des lecteurs pour y mettre leurs effets personnels. Ils remettent la clé au président de salle et gardent pour eux la plaque numérotée correspondant au casier.

Produits interdits en salle

Tout liquide (boisson, bouteille, stylo à encre) et objets pouvant endommager les documents, ainsi que toute nourriture.

Quelques règles d'utilisation du centre

Pour le bon fonctionnement du centre, nous vous demandons de suivre quelques règles simples :

- Respectez le travail des autres en travaillant en silence.
- Comme dans tout lieu public, il est interdit de boire, manger, fumer, et laisser sonner son téléphone mobile dans l'enceinte du centre. Ne pas téléphoner. Éteindre son téléphone ou le mettre en mode vibreur et sortir de la salle pour répondre à un appel.

Chaque lecteur est responsable du document qu'il consulte. A cet égard, il doit signaler toute anomalie, détérioration du document. S'il ne le fait pas, il pourrait être tenu responsable de la détérioration et aurait à remplacer le document.

Pour les microfilms, vidéos, DVD et vidéodisques : s'adresser au président de la salle de lecture pour leur consultation.

Aucun appareil (photocopieuse, PC, imprimante, vidéo, télévision) ne peut être allumé ou éteint par le lecteur, tout comme les actions d'alimentation ou de dépannage sur ceux-ci (recharger en papier les bacs d'alimentation, débouillage de la machine, ...) Toute réparation de dégâts occasionnés à une machine par un lecteur est à charge de ce lecteur.

Utilisation d'internet : le matériel informatique du centre est strictement réservé à un usage didactique ou de recherche. Toute utilisation à des fins privées et/ou ludiques est interdite.

Aides à la recherche

La base de données est consultable en ligne depuis internet via l'adresse :
<http://capadoce.ext.culture.fr>

Le personnel du centre de documentation est à la disposition des lecteurs pour tout renseignement et recherche.

Un accueil personnalisé est possible sur rendez-vous au 01 40 15 36 28.

Un poste informatique de consultation équipé d'un accès internet et d'une imprimante est en accès libre.

Communication des documents

Les livres, catalogues, dossiers documentaires et périodiques sont en libre accès dans la salle de lecture.

Rangement des documents

Le lecteur ne range pas, lui-même, les documents dans les rayons. Il les remet sur le chariot « retour » placé à côté du bureau du président de salle.

Réservations des ouvrages

Par téléphone au 01 40 15 36 28

Par voie électronique en écrivant à doc-mf.dgpat@culture.gouv.fr

De vive voix, lors de la présence en salle de lecture de l'utilisateur.

La réservation est limitée à 6 documents par jour.

Le temps de réservation maximum des documents est de 2 semaines.

Ces dispositions peuvent être modifiées en fonction des contraintes du service.

Prêts des ouvrages

Le prêt est réservé au personnel du Service des musées de France et aux agents des autres directions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication. La durée du prêt est de 3 semaines.

Tout emprunt et toute restitution d'ouvrages doivent être obligatoirement enregistrés à l'accueil par le président de la salle de lecture.

Le prêt est nominatif et ne peut être transmis à un tiers sans que le personnel du centre de documentation ne fasse l'enregistrement de la modification.

Certains documents ne font pas l'objet de prêt : les usuels, les boîtes thématiques, les vidéos, les DVD, les vidéodisques, les microfiches, les ouvrages jugés « fragiles » par les documentalistes.

Suggestions

Un formulaire à remplir est à la disposition des usagers pour les suggestions, remarques et demandes qu'ils pourraient avoir à formuler.

Ils peuvent aussi écrire à doc-mf.dgpat@culture.gouv.fr ou rédiger un courrier :

Ministère de la culture et de la communication
Direction générale des patrimoines
Service des musées de France
Centre de documentation
6 rue des Pyramides
75041 Paris cedex 01

Reproduction des documents

Les lecteurs peuvent utiliser librement un appareil photographique sans flash et sans trépied dans le respect du droit de copie (rappel de la loi du 11 mars 1957, art.41 et du code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995)

La photocopie de documents (sauf interdiction spécifique) est possible en salle de lecture. Service gratuit, seul le nombre de photocopies est limité à 10 feuilles recto-verso par séance.

Pauses, détente

Les lecteurs ont accès aux distributeurs de boissons installés au rez-de-chaussée.